

Ce mercredi 22 juin a eu lieu le Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de Hauts-de-France, tenu pour la première fois à Amiens. L'occasion pour le Président, Salvatore Castiglione, de revenir sur les premiers mois d'intervention de l'Etablissement sur le territoire et de présenter, à l'issue de ce conseil, les actions de l'EPF aux représentants de l'Etat et des institutions locales.

**L'EPF HAUTS-DE-FRANCE, RECYCLEUR DE FONCIER,
DEPLOIE SON ACTIVITE SUR LE DEPARTEMENT DE LA SOMME**

Presque 1 an après la signature du décret de l'extension de l'EPF au territoire de la Somme, les premières actions arrivent à concrétisation dans le département !

L'Etablissement Public Foncier accompagne les collectivités locales dans leurs projets de développement en acquérant le foncier dont elles ont besoin, en assurant le portage des terrains le temps nécessaire à la maturité des projets et en créant les bonnes conditions (déconstruction, dépollution, préservation en cas de réhabilitation) pour qu'un aménageur ou un constructeur puisse réaliser l'opération attendue par la collectivité. La démarche de recyclage du foncier conduit l'EPF à n'intervenir que sur des sites ayant déjà été utilisés : friches industrielles, commerciales, logements, bâtiments patrimoniaux, corps de ferme....

Jusqu'alors limité au Nord et au Pas-de-Calais, le périmètre d'intervention de l'EPF s'est vu élargi à la Somme, en août dernier, après une concertation nourrie avec les collectivités locales. Depuis, de nombreux contacts ont été enclenchés auprès des EPCI et des communes et ont permis d'engager l'analyse des gisements fonciers. Les partenariats, d'ores et déjà établis, comme celui avec l'Agence de développement du grand amiénois (ADUGA), ont été approfondis.

A ce jour, plus de 140 sites (*friches industrielles, habitations dégradées, commerces vacants, corps de ferme vétustes*) ont été recensés et le territoire samarien s'avère d'un potentiel riche. 2022 verra donc l'émergence des premières feuilles de route partenariales avec plusieurs EPCI, notamment ceux du Val de Somme, du Grand Roye, du Pays du Coquelicot, du Vimeu ou encore d'Amiens Métropole et probablement la signature des premières conventions opérationnelles permettant à l'EPF de passer à la phase d'acquisition.

Dès ce matin, le CA a approuvé à l'unanimité la première convention opérationnelle avec la Ville d'Amiens et Amiens Métropole pour l'acquisition du site de l'ancien hôpital nord qui permettra une opération de restructuration urbaine et de revitalisation pour développer de nouvelles activités : l'installation des archives de la Bibliothèque nationale de France (BNF) sur une partie des terrains et un programme de logements et d'activités économiques sur le reste du site qui sera profondément remanié pour créer de nouveaux îlots urbains, reliant le centre-ville, la Citadelle et les quartiers d'habitat au nord d'Amiens.

Les enjeux territoriaux sur la Somme sont clairement identifiés par l'Etablissement qui se mobilisera pour répondre aux attentes des collectivités : recyclage de friches, redynamisation de centres-bourgs, diversification de l'offre de logement, valorisation du patrimoine et des ressources naturelles... le tout sans consommer ni artificialiser d'espaces agricoles ou naturels.

A propos de l'EPF Hauts-de-France

Créé en 1990 par l'Etat, l'Etablissement Public Foncier est un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), qui accompagne les collectivités désireuses de maîtriser leur foncier et de recycler leurs espaces dégradés.

Présent dès les prémices du plan d'aménagement de la collectivité, l'EPF acquiert, requalifie, gère puis cède à la collectivité ou à un aménageur un foncier exploitable pour mener à bien le projet.



Contact Presse :

Aurélié Minguet-Ammeux, responsable du service communication - 07 57 48 51 75 –a.minguet@epf-hdf.fr